

Discours

Discours d'Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de la tenue de la Commission nationale Culture et Handicap au ministère de la Culture et de la Communication, le 14 janvier 2014



Contact presse

Département de l'information et de
la communication
01 40 15 80 20
service-presse@culture.gouv.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>

Madame la Ministre, Chère Marie-Arlette Carlotti,
Madame la secrétaire générale du Comité Interministériel du Handicap, Chère Agnès Marie-Egyptienne,
Madame la présidente d'Universcience, Chère Claudie Haigneré,
Monsieur le président du Centre des Monuments nationaux, Cher Philippe Belaval,
Monsieur le président de France TV, Cher Rémy Pflimlin,
Mesdames, Messieurs les représentants des associations des personnes en situation de handicap, merci.

Le président de la République a pris l'engagement d'intégrer un volet sur le handicap dans chaque nouveau texte de loi pour faire du handicap une cause nationale majeure. Cet engagement ne concerne pas seulement l'action publique, il irrigue l'ensemble de nos politiques. Je me réjouis d'être avec Marie-Arlette Carlotti aujourd'hui pour vous présenter et travailler avec vous au sein de cette Commission nationale culture et handicap. Je vous remercie de vous mobiliser tout au long de l'année, en dehors de cette matinée de travail. L'ambition du ministère de la Culture et de la Communication est de permettre la participation pleine et active de nos concitoyens à toutes les activités qui relèvent du champ de la culture et de la communication. Ça veut dire une vie culturelle active : fréquenter des lieux, des établissements culturels, avoir accès à des œuvres mais aussi pouvoir pratiquer une activité artistique et avoir ainsi les moyens de s'exprimer individuellement. C'est un levier majeur de l'émancipation.

La justice sociale, ce n'est pas simplement l'égalité, l'accès de tous à la culture, et en particulier des personnes en situation de handicap, mais c'est aussi la liberté effective pour chacun d'exprimer sa créativité, d'avoir ce rapport particulier avec les plus belles œuvres de l'esprit. La participation pleine et entière des personnes handicapées à la vie culturelle du pays passe par trois enjeux majeurs : l'accès, la formation et la pratique.

Concernant l'accès, l'objectif est de généraliser l'accès à nos établissements culturels et de développer l'accessibilité aux œuvres et aux contenus culturels. La loi du 11 février 2005 nous donne un horizon, qui se rapproche pour la mise en conformité des établissements. Je veux remercier l'ensemble des établissements pour leur mobilisation autour de cet enjeu. Un grand nombre d'établissements culturels sont d'ores et déjà accessibles, je m'en réjouis : la BPI, la Comédie-Française, l'Opéra comique, l'Opéra national de la Colline, l'Opéra national de Paris seront aussi au rendez-vous, comme la quasi totalité de nos musées nationaux.

Un certain nombre de travaux sont encore en cours. Je pense par exemple au musée Picasso, mais pas seulement. Nos écoles seront également accessibles. 14 millions d'euros de crédits ont été délégués depuis 2010 pour leur accessibilité au 1^{er} janvier prochain, 15 écoles seront totalement accessibles, et 5 verront leurs travaux s'achever en 2015.

Je veux saluer la **RECA** (Réunion des établissements culturels pour l'accessibilité), dont nous avons fêté les dix ans la semaine dernière. Elle réunit les établissements publics autour de mesures concrètes pour améliorer à court terme l'accueil des personnes handicapées, et partager les bonnes expériences et les bonnes pratiques dans ce domaine.

Parmi les grands chantiers que nous mettons en œuvre, je veux évoquer ceux qui sont au plus près de la pratique culturelle de nos concitoyens. Je pense au cinéma où nous travaillons sur la **mise en accessibilité des salles**. Les exploitants, notamment la Fédération nationale des cinémas français, le CNC et les associations se sont saisis de ce sujet. Ils présenteront leurs avancées en matière d'accès aux salles et aux œuvres. Un arrêté concernant l'accessibilité aux salles de cinéma est en cours de rédaction, et un travail semblable est conduit en parallèle pour le spectacle vivant.

L'**accessibilité des festivals** est un enjeu parce qu'ils ont un succès toujours croissant chaque année, partout sur le territoire, dans des zones urbaines et denses, dans les zones rurales. Des crédits spécifiques sont dédiés à l'accessibilité de ces festivals. J'ai ainsi débloqué des crédits pour les Eurockéennes, les Vieilles Charrues, Rock en Seine. Nous étions à Belfort avec Marie-Arlette Carlotti, au dernier festival, et nous avons vu à quel point l'accessibilité était réussie concernant les Eurockéennes. C'était vraiment un beau succès. Je souhaite que ces dispositifs qui sont aujourd'hui innovants, qui se sont traduits par la rédaction d'une charte, puissent se généraliser aux festivals les plus populaires.

Concernant la visite des lieux et des établissements, je veux saluer les actions menées par les établissements, notamment par le Centre des monuments nationaux. Le **Centre des Monuments nationaux** a fait de l'**accueil des personnes en situation de handicap** l'une de ses priorités en portant une attention particulière à l'élaboration de conditions de visite adaptée avec des outils innovants. Ce sont 150 propositions de visites innovantes à destination des personnes en situation de handicap dans plus de 60 établissements. Nous signerons aujourd'hui le quatrième protocole de partenariat avec les associations représentatives des personnes handicapées.

Au-delà de l'accessibilité du bâti **l'accessibilité des contenus culturels** est tout aussi décisive. Pour réaliser cette ambition, il faut

utiliser tous les outils à notre disposition, notamment les outils numériques qui ouvrent de nouvelles possibilités.

Concernant le **livre et la lecture**, je me suis entretenue avec le syndicat national de l'édition hier, et nous avons longuement évoqué **l'exception handicap**. Dès mon arrivée ici, j'ai voulu évaluer le fonctionnement de ce dispositif pour l'améliorer. J'ai mobilisé l'Inspection générale des affaires culturelles, et le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique. Leur rapport a été remis avec un certain nombre de préconisations pour développer l'offre proposée, **inclure de nouveaux bénéficiaires**, notamment les personnes qui ont des difficultés d'accès à la lecture, et anticiper pour la France les obligations issues du traité de Marrakech signé l'été dernier.

Une concertation est ouverte avec les professionnels concernés, les éditeurs, les auteurs, mais aussi les associations de personnes handicapées, la BnF qui est votre interlocuteur, et puis le ministère de l'Education nationale concernant les livres scolaires, pour que nous puissions agir de concert pour cette priorité de l'accessibilité aux œuvres écrites. Dans le projet de loi sur la création, que je présenterai au conseil des Ministres au printemps 2014, nous modifierons les dispositions législatives nécessaires pour rendre le dispositif plus performant.

Les **éditeurs devront proposer à la plateforme Platon des fichiers numériques adaptables**, et non plus simplement « ouverts ». Cela permettra de faciliter le travail des structures adaptatrices et le type de fichier, de format numérique le plus pertinent sera défini. La concertation est engagée pour toucher un plus grand nombre de bénéficiaires. Je sais que cela soulève un certain nombre de difficultés et que certaines de ces dispositions qui impliquent la modification du code de l'action sociale et des familles, font débat, je souhaite que la concertation se poursuive, y compris concernant les livres scolaires. Nous avons sensibilisé le cabinet de Vincent Peillon, pour qu'il soit partie prenante dans ce chantier, notamment avec les futurs manuels numériques.

La meilleure accessibilité des bénéficiaires passe par une **structuration de l'édition adaptée**. La première étape, c'est l'interopérabilité des plateformes de la BnF, et de l'institut national des jeunes aveugles. Nous avons donné mandat pour mettre en œuvre cette interopérabilité. Une étude précisera le panorama de ce qui existe et les conditions dans lesquelles une offre commerciale de livres numériques adaptés pourrait voir le jour.

Concernant les **films**, la généralisation du numérique est aussi un enjeu majeur. Il est important à ce titre de permettre **l'accessibilité aux films du patrimoine**, et c'est pour ça que les dépenses liées aux films du patrimoine sont éligibles au soutien que l'Etat apporte à la généralisation des œuvres. Pour permettre à tous de profiter des

films dès leur sortie en salle, on doit veiller à ce que le **sous-titrage et l'audiodescription soient pris en compte dès la post-production**. Nous avons mis en place avec le CNC une **aide spécifique pour une durée de trois ans**, afin d'inciter tous les acteurs à intégrer la question de l'accessibilité en amont de la sortie en salle. Le CNC doit me rendre compte de la montée en charge de la mise en accessibilité des œuvres nouvelles et des salles sur tout le territoire, en plus des œuvres de patrimoine.

Concernant l'**audiovisuel**, nous avons mis en place **deux groupes de travail à la suite du CIH**. Un groupe de travail est piloté par le CSA, avec tous les acteurs du secteur, avec pour mission d'assurer la chaîne d'accessibilité de diffusion sur la télévision connectée, et un deuxième groupe de travail pour l'interprétation en langue des signes française des programmes télévisuels et des journaux télévisés. Pour donner un ancrage plus large, plus général à cette ambition, j'ai souhaité que ce groupe de travail soit élargi aux chaînes privées, pas seulement à l'audiovisuel public. La prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap permet aussi de valoriser, de faire connaître tous les métiers qui émergent et qui contribuent à cette accessibilité. Je pense à l'audio description et à tous les métiers de sensibilisation des acteurs de la culture aux enjeux du handicap.

C'est pourquoi la **formation** est le deuxième axe que j'ai souhaité donner à ma politique en faveur du handicap pour **former les acteurs de la culture et renforcer la sensibilisation des personnels et des acteurs à ces enjeux**.

La compréhension, l'appropriation de l'importance de l'accessibilité partagée sont en effet la clef de la réussite de notre politique. Les services du Ministère ont réalisé une enquête sur la **mise en œuvre de l'obligation de formation à l'accessibilité**, qui existe dans les écoles d'architecture comme dans les écoles d'art. Les écoles sont mobilisées et j'ai décidé d'élaborer un référentiel de formation à l'accessibilité pour la filière architecture. Ceci en collaboration avec l'ordre des architectes et avec les associations représentatives des personnes handicapées concernées. Par ailleurs, **l'obligation de formation à l'accessibilité va être élargie** aux écoles du patrimoine, on voit qu'il y a un enjeu majeur, et aux écoles de cinéma sous la tutelle du Ministère.

Dans le domaine de l'architecture des bâtiments, les **enjeux de la politique du handicap doivent être aussi recoupés et envisagés avec les enjeux de la politique relative au vieillissement**, pilotée par Michèle Delaunay, ministre chargée des personnes âgées. Nous devons préparer une architecture de nos établissements médico-sociaux, c'est un enjeu pour les jeunes architectes en formation, cela permettra que la qualité d'usage des bâtiments soit assurée avec le dialogue le plus large possible par une sensibilisation en amont des futurs architectes. Un projet de convention est à l'étude entre nos

Ministères et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pour parvenir à cet objectif.

L'accès à nos structures culturelles, à nos œuvres, à la formation des acteurs, ont un même objectif : favoriser la **pleine participation des personnes en situation de handicap à la vie culturelle et à la création**. C'est pourquoi je veux permettre aux personnes en situation de handicap d'être des acteurs à part entière de la vie culturelle, de pouvoir s'exprimer, réaliser leurs aspirations à toutes les formes de pratique culturelle.

Pour réaliser cette ambition de participation, j'ai voulu miser d'abord sur la **jeunesse**, car l'éducation artistique et culturelle est la ligne directrice de mon action au ministère de la Culture et de la Communication. J'ai fait de l'accès de tous les jeunes et notamment des jeunes en situation de handicap la priorité du Ministère. J'ai renforcé les moyens d'intervention du Ministère en faveur de l'éducation artistique pour tous les jeunes, avec plus de 2,5 millions supplémentaires en 2013, 4 millions supplémentaires en 2014, ce qui permet de financer 1 000 projets nouveaux par an. J'ai demandé aux DRAC de **veiller à ce que les projets prennent bien en compte les jeunes en situation de handicap**. Sur l'année 2013, un tiers des projets présentés par les DRAC incluaient des enfants en situation de handicap. L'ambition pour l'éducation artistique et culturelle s'étend aussi tout au long de la vie, tout au long des temps de vie, des situations de vie, et pour tous les citoyens, et je me suis appuyée sur la convention signée entre mon Ministère et celui de la santé pour l'élargir au secteur médico-social.

Dans le prolongement de l'éducation artistique et culturelle, **l'accès à la professionnalisation artistique pour les personnes en situation de handicap** est un enjeu majeur. J'ai eu l'occasion de le rappeler lors du tricentenaire de la naissance de l'Abbé de l'Épée, en présence des associations et d'Emmanuelle Laborit : chaque jeune qui veut s'engager dans une carrière artistique doit pouvoir bénéficier des conditions d'accueil adaptées. En 2007, il n'y avait que 12 étudiants en situation de handicap qui étaient scolarisés dans les écoles d'établissements supérieurs dépendant du ministère de la Culture et de la Communication. Aujourd'hui, en 2014, il y a 106 étudiants. C'est encore trop peu, mais on voit qu'il y a un réel progrès.

On doit désormais veiller à la mise en œuvre d'une politique très volontariste. J'ai mobilisé les directeurs des écoles pour que ces écoles améliorent leur accueil, l'accompagnement des étudiants. Au-delà de l'accueil, la pédagogie doit être renouvelée, avec un référentiel de formation adapté pour les enseignements artistiques, à destination des jeunes en situation de handicap.

Vous le voyez, accès, formation, pratique, sont les grands axes de l'action que je mène ici au ministère de la Culture et de la

Communication pour inscrire les enjeux du handicap au cœur d'une politique publique. Je suis extrêmement consciente et soucieuse de cette responsabilité qui incombe au ministère de la Culture et de la Communication. Je suis aussi consciente de son exemplarité aussi, car les secteurs culturels sont particulièrement visibles et doivent être exemplaires dans cette mobilisation nationale qui est la nôtre. Je veux remercier encore chacun d'entre vous pour votre mobilisation et votre participation, que vous soyez acteur du monde associatif ou professionnel du monde de la culture et de la communication, parce que nous travaillons ensemble à travers ce domaine ô combien important, à l'élaboration de cette société plus juste, qui permet de faire de la culture une liberté pour chacun d'entre nous et chacun de nos concitoyens. Je vous remercie.